



Edito

VIVE LES MARIÉS

Voilà c'est fait ! Nous ne formons plus qu'un. Nous nous sommes rapprochés, enlacés, quelques fois brouillés, éloignés pour pouvoir se retrouver, s'adorer, se marier, fusionner ou plutôt s'absorber.

Cela pourrait paraître sortir d'un conte de fée, d'une histoire à l'eau de rose ou encore d'une série télé sud-américaine où tout se termine bien à la fin. Mais là, rien de tout ça ! Ce sera des larmes et de la souffrance pour des millions de personnes sur le continent européen.

Je veux parler du mariage politique et économique de la France et de l'Allemagne qui vient de se faire ce week-end. En commandant un rapport commun sur l'économie de deux pays, les gouvernements veulent figer dans le marbre l'austérité des salariés des deux côtés du Rhin.

Les garçons d'horreurs de ce funeste moment ne sont pas des lapereaux de l'année. Le premier, côté français est un économiste, expert auprès de la Commission Européenne et du FMI, membre de nombreux cercles de pensées, de direction de grandes écoles... et surtout conseiller chez Goldman Sachs et Rothschild pendant près de 20 ans dans lesquelles il continue d'effectuer un travail intensif de lobbying. Quoi de plus normal quand on est au service du capital.

Le deuxième, sorti des plus grandes universités tant au niveau européen qu'au niveau mondial ne travaille pas pour des banques allemandes. Bizarre non ! Il met ses excellents talents au service de grandes écoles germaniques ou autres, dans lesquelles il a grandi, s'est émancipé et est devenu maître dans l'enseignement de la dictature du capital. Au point qu'il appartient à tout le gratin des cercles (encore eux) de pensées les plus imminents.

Pour autant, je pense que nous ne pouvons pas leur en vouloir. Et oui, je fais mon mea-culpa. Ils n'y sont pour rien les pauvres. Ils obéissent, je pense malgré eux, à leur maître à penser qui est Jacques Delors, que nous connaissons tous pour son attachement à l'Union Européenne et sa politique de régression sociale, ainsi que pour son

amour profond pour les doctrines réformistes de la CFDT dont il est en partie le cerveau.

Les cadeaux des mariés ne sont pas ouverts à l'heure où cet édito est écrit mais quelques-uns, dont le papier s'est déchiré, nous laissent apercevoir la volonté de l'engagement de l'un pour l'autre. D'un côté, la flexibilisation du « marché » du travail en France, « l'assouplissement des 35 heures dans de nombreux secteurs et le gel de salaires pendant trois ans » pour rendre les entreprises françaises plus compétitives. Ce n'est pas moi qui le dit mais les invités à la cérémonie. De l'autre un investissement de vingt milliards d'euros dans les infrastructures au lieu de dix. Et toute cette idylle, dans une période d'annonce du président de la commission européenne, d'un plan d'investissement de 300 milliards sur 5 ans. D'un côté l'argent public va servir à l'austérité et à la rigueur, de l'autre il va servir à engraisser les entreprises sans grever le budget public allemand. Tout cela, sous prétexte de relance de l'économie des deux pays.

Qui peut croire à un mensonge aussi grossier. Pour autant nous ne connaissons pas la fin de cet amour, pas si contre nature que certains voudraient nous le faire croire. Cette fin sera-t-elle heureuse avec la fin de la tyrannie sociale dans les pays du sud de l'Europe ? Sera-t-elle généreuse avec l'émancipation des populations de l'est européen ? Ou encore pacifiste avec la fin des interventions militaires dans le monde en soutien aux décisions de l'OTAN ? Rien de tout ça je pense. Ce couple est et sera, si nous ne faisons rien, toujours monétaire et économique, capitaliste et régressif. Nous savons bien comment peuvent se terminer ces histoires romantiques : se séparer.

Mobilisons-nous pour que les cocus ne soient pas toujours les mêmes. Vous savez c'est comme au foot « à la fin, c'est toujours l'Allemagne qui gagne ».

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Vive les mariés	P. 1
Conflit FAPT	P. 2-3
Hommage à Roland GIRAUDAT	P. 4-5
Prise de parole 18 nov.	P. 5-6
Indecosa : Transport public Agglobus	P. 7-8
Chronique juridique	P. 9
LSR 18	P. 10
Infos diverses	P. 10

Agenda

4 DÉCEMBRE
**Elections dans l'ensemble
de la Fonction Publique**

27 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE
**Elections des représentants
des locataires HLM**

**Notre audience se mesurera
par un vote massif CGT,
VOTEZ ET FAITES VOTER.**

9 AU 13 FÉVRIER 2015
Stage « enjeux régionaux »

Union Départementale

Bourges, le 6 Novembre 2014



des Syndicats du Cher

MOTION à

Monsieur le Maire d'Aubigny-sur-Nère
Madame la Préfète

Les membres de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats CGT du Cher réunis le 6 Novembre 2014 condamnent l'attitude de la Direction de La Poste Vierzon PDC.

Le Secrétaire du syndicat départemental de la CGT-FAPT a été convoqué ce jour à la gendarmerie de Neuvy-sur-Barangeon pour répondre à une plainte déposée par la RRH de La Poste pour outrage. Le secrétaire du syndicat Sud PTT a également été convoqué.

Cette saisine judiciaire de la Direction est la suite du conflit qui a opposé les facteurs d'Aubigny à la direction pendant 130 jours.

La Direction se sent évidemment perdante car elle a été obligée d'accepter la plupart des revendications des grévistes, suite à leur mobilisation et leur courage.

Les procédures de La Poste n'ont rien à envier à la répression qui existe dans les entreprises privées. La seule différence de taille est le propriétaire étatique de La Poste. L'Etat est le seul responsable de cette situation.

La criminalisation de l'action syndicale est devenue le moyen systématique pour décourager et affaiblir l'action collective des travailleurs.

La CGT ne peut accepter de tels actes de la part de direction mise en place pour continuer de détruire le service public du courrier, de détruire le statut public du facteur.

La CGT ne laissera pas ses militants, toutes celles et ceux qui luttent, se faire maltraiter, poursuivre en justice pour leur engagement syndical au service des intérêts des salariés et des usagers.

Les membres de la Commission Exécutive exigent que cette procédure soit stoppée. Les syndicalistes de la CGT ne sont pas des délinquants, ils agissent pour l'intérêt général.

La Commission Exécutive de l'UD

Bourges, le 6 novembre 2014



QUAND ON S'OPPOSE A LA PAUSE MERIDIENNE, ON PEUT GAGNER

Suite à l'action majoritaire et pleinement consciente (voir motion encadrée) du personnel d'Aubigny, celui-ci a fait reculer la direction de Vierzon jusqu'au boutiste après une grève dont la longueur est de sa seule responsabilité.

Pendant 110 jours, le mot incontournable fut le seul argument de la direction. En fait, cette grève n'aurait pas dû dépasser 20 jours puisque nous n'avons réellement négocié que les 20 derniers jours du conflit en présence d'un conciliateur.

En sa présence et grâce à la ténacité courageuse des grévistes, les avancées importantes ont été obtenues :

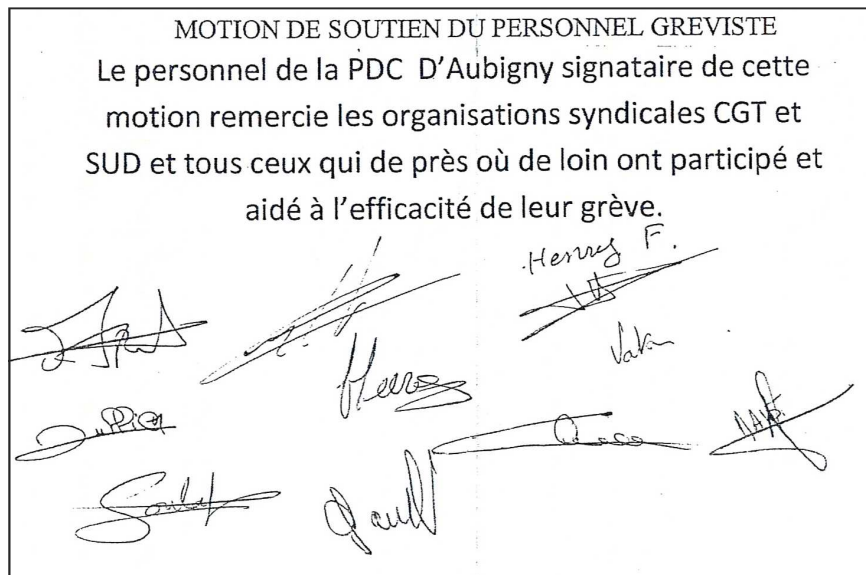
- Retrait de la pause méridienne pour les grévistes,
- Retrait total des sanctions pour 3 grévistes,
- Un périmètre pour les rouleurs uniquement sur Aubigny,
- 19 % + 1 jour de grève neutralisé,

- Report de la sécabilité jusqu'au 31 décembre 2014,
- Report de distri-date et de la fin du fini-parti
- 2 emplois non supprimés pour l'instant.

Evidemment, les grévistes auraient préféré obtenir le retrait de la méridienne pour tout le personnel, l'arrêt des délocalisations, le maintien de tous les emplois. Pour cela il aurait fallu que le syndicat FO reste jusqu'au bout et que la mobilisation soit plus large sur la plaque d'Aubigny.

Les syndicats SUD et CGT remercient tous les donateurs et tous ceux qui, de près ou de loin, ont aidé à l'efficacité de ce mouvement.

**CEUX QUI LUTTENT PEUVENT GAGNER,
CEUX QUI NE LUTTENT PAS
ONT DÉJÀ PERDU**



Il va sans dire, mais ça va mieux en le disant, que l'action combinée des grévistes d'Aubigny, des postiers du Cher ou d'ailleurs, des usagers, de certains élus et des syndicats SUD et CGT a permis ces avancées.

Dans le cadre des élections professionnelles à la Poste du 1er au 4 décembre, il est nécessaire et indispensable de renforcer par le vote vos deux syndicats de lutte, d'opposition, de proposition, de négociation, de rassemblement et de conviction sur la défense des revendications du personnel.

Hommage à Roland GIRAUDAT lors de ses obsèques le 24 Octobre 2014



Roland est né dans une famille modeste le 19 janvier 1929 à Bourges. Son père est ouvrier agricole puis manœuvre à la Pyrotechnie à Bourges. Sa mère est femme de ménage à la Pyrotechnie. Il a un frère qui sera chef d'atelier et une soeur couturière.

Il fréquente l'école primaire publique des Bigarellles à Bourges et obtient son certificat d'études primaires.

De la période de l'occupation, il se souvient, qu'à l'âge de 14 ans, il habite près des subsistances de l'armée allemande. Avec d'autres jeunes de son quartier, il fait des incursions dans les wagons qui alimentaient l'armée allemande en nourriture et ramène à la maison quelque nourriture pour améliorer un ordinaire bien mince, juste retour à la population d'une infime partie de quatre années de pillage des Allemands.

Il entre au centre d'apprentissage de la Pyrotechnie en 1944. Il sera impressionné dans ce centre d'apprentissage par l'un de ses professeurs, Henri Perrier ingénieur civil qui, régulièrement, avant de commencer les cours, expliquait carte à l'appui, l'avancée des troupes soviétiques qui refoulaient les armées nazies vers l'Allemagne. L'information donnée quasi quotidiennement par Henri Perrier est osée car à cette époque, l'école comme l'établissement de la Pyrotechnie était sous direction allemande. Henri Perrier sera par la suite candidat aux élections municipales de Bourges, tête de liste pour le Parti Communiste Français et Roland sera également candidat sur cette liste aux côtés d'Henri Perrier. Il est évident que Henri Perrier va considérablement peser dans sa formation idéologique et politique. C'est au cours de son apprentissage qu'il prendra sa première carte à la CGT en 1945.

Après avoir obtenu son CAP d'ajusteur, il entre, en 1946, à la SNAC (Société Nationale Aéronautique du Centre, qui s'appellera successivement la S C A N, Aérospatiale puis, M B D A). Dans cette entreprise, il participera en 1947 à une grève qui durera trois semaines et demie. Il effectue son service militaire pendant un an. A son retour, il devient ouvrier agricole pendant quatre mois.

Le 17 juin 1950 il épouse Jeannine Jacquet qui travaille à la Pyrotechnie comme aide artificier. De cette union naîtra Marilynne qui sera un temps contrôleur du travail à Bourges.

Le 19 juin 1950, Roland entre à l'usine Brouhot à Vierzon.

Roland entre ensuite au M C R O (Magasin Central de Rechange et d'Outillage) établissement militaire situé au lieu dit Port Sec à Bourges. C'est là qu'il va faire l'essentiel de sa carrière comme fraiseur. Il prendra sa retraite en 1988.

En 1954 il participe à la grève et, en juillet 1956, il prend ses premières responsabilités syndicales en devenant secrétaire du syndicat CGT du M C R O.

La même année, il devient : membre du bureau de l'Union

Locale de Bourges, membre du bureau de l'union départementale CGT du Cher, membre de la commission exécutive et du bureau de la fédération nationale des travailleurs de l'État.

Il prend également des responsabilités à la Mutuelle Civile de la Guerre qui deviendra plus tard la Mutuelle Civile de la Défense, en 1956 il est élu au bureau local de la mutuelle et est délégué à l'assemblée générale nationale jusqu'en 1988.

C'est à l'union départementale du Cher que Roland va consacrer l'essentiel de son temps militant. Tout d'abord sous la direction de Jean Andros secrétaire général depuis 1944.

En 1963, il est avec Maurice Béguin et Bernard Naudion l'organisateur de la première «fête de la jeunesse et des travailleurs à Saint-Florent». En 1965 avec Maurice Renaudat, il réorganise la fête de Saint-Florent.

En 1967, au départ de Jean Andros, c'est Maurice Renaudat qui devient secrétaire général de l'UD et Roland Giraudat devient membre du secrétariat de l'Union Départementale, responsable à l'organisation et responsable de l'édition du bulletin de l'UD, dont il restera le directeur de publication jusqu'en 2013.

En 1968, il participe aux grèves ; malgré les réticences des salariés dans son établissement, il parvient à déclencher la grève pendant une semaine.

En 1969, l'Union Départementale décide de construire de nouveaux locaux pour abriter l'union départementale, l'Union Locale et les syndicats. Pour ce faire, la «Société Civile Immobilière la Maison du Peuple» qui date de 1918 est reconstituée, Roland en devient associé aux côtés de Maurice qui devient le gérant.

Une grande souscription départementale est lancée pour financer la construction de cet édifice. La souscription est animée par Maurice, Roland Gédoux trésorier de l'Union Départementale et Roland. La souscription va tenir ses promesses et les militants du Cher s'activent pour réunir les sommes nécessaires à la construction du nouveau siège de la CGT, 8 place Malus. Sous l'impulsion de Roland, le M C R O sera le premier souscripteur du département. Les nouveaux locaux seront inaugurés en 1972 en présence de Georges Séguy, Secrétaire Général de la Confédération et au terme d'un meeting présidé par Roland.

En 1973 au cours d'une réunion à Aubigny sur Nère, Roland contribue à remettre sur pied l'Union Locale d'Aubigny.

En 1975, lorsque Jean-Claude Vatan devient membre du secrétariat de l'UD et responsable à l'organisation, Roland devient trésorier administrateur de l'Union Départementale. Tâche ingrate s'il en est, la trésorerie est cependant une responsabilité lourde et incontournable à la bonne marche de l'organisation. C'est un travail de l'ombre. Roland va s'acquitter de cette tâche de bonne manière jusqu'en 1988 où il passera le flambeau à Michel Chollet. Au cours de

ces années, Roland va être amené à gérer une situation financière compliquée. Il tire souvent la sonnette d'alarme, compte tenu du repli du nombre des cotisations alors que chaque mois il faut payer quatre salaires, l'Union Locale de Bourges se chargeant de son propre permanent.

En 1982, Roland est candidat pour le parti communiste aux élections municipales à Mehun-sur-Yèvre où il habite. Il est élu sur la liste de gauche avec Michel Chollet. Et siègera au conseil municipal jusqu'en 1989.

En 1988 il prend sa retraite et quitte le M C R O et le bureau de l'UD où il a siégé 32 ans. Il devient alors tout naturellement membre du syndicat des retraités des établis-

sements militaires où il siège à la Commission Exécutive.

En 1992, il prend la direction de LSR (Loisirs Solidarité des Retraités). La situation est alors compliquée dans cette organisation créée par la CGT, la nouvelle équipe sous la direction de Roland va parvenir à recréer cohésion et confiance au sein de l'association départementale qui va finalement se développer. Roland conservera la direction de LSR jusqu'en 2009 où Josiane Fournier prendra sa succession.

Aussi, en ces douloureuses circonstances, au nom de l'Union Départementale CGT, je présente à toute la famille mes très sincères condoléances.



PRISE DE PAROLE LORS DU RASSEMBLEMENT DU 18 NOVEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Si nous sommes rassemblés aujourd'hui, c'est que l'heure est grave !

La situation actuelle en France, comme ailleurs, est le résultat des politiques d'austérité voulues par les Etats européens, au travers de l'Union Européenne et sous la dictée du capital.

La M.A.P., Modernisation de l'Action Publique, de François Hollande a remplacé la R.G.P.P., Révision Générale des Politiques Publiques, mise en place par Nicolas Sarkozy.

On change le nom, mais les résultats sont identiques.

Les Missions de Service Public ne sont plus assurées !!

Quelle sécurité pour les usagers si les gendarmeries rurales et les petites casernes de pompiers ferment ???

Récemment les prérogatives des gendarmeries rurales et des sous-préfectures ont été tellement diminuées qu'on peut s'attendre à de nouvelles fermetures.

Quelle santé pour les usagers s'il n'y a plus qu'un seul hôpital dans le Cher et que les maisons de retraite se transforment en pompes à fric ???

Et que dire des partenariats Public/Privé, où le Public paie et le Privé encaisse.

Quelle égalité de traitement des usagers si les trésoreries publiques, les écoles rurales et les petits collèges sont abandonnés ???

Quelle démocratie pour les citoyens si la réforme territoriale détricote les communes, laissant les usagers livrés à eux-mêmes et éloignant d'eux les lieux de décision ???

Aux Etats Unis d'Amérique, il y a des polices et des armées privées. Les plus démunis n'ont accès aux soins de santé que grâce à des médecins bénévoles dans le cadre d'œuvres caritatives.

En Allemagne, pays soi disant exemple, des infrastructures récentes sont en lambeaux faute d'entretien depuis vingt ans ; le pont de Nuremberg ne peut plus accueillir que des véhicules de moins de 3,5 tonnes, les voies ferrées sont vétustes, les routes sont délabrées, les bâtiments publics s'émiettent.

En Belgique, les réparations provisoires sur le réseau électrique sont devenues définitives, de nouvelles prisons sont prévues mais pas d'embauche, au lieu d'embaucher on étale la confiture sur la tartine.

En France, des associations caritatives veulent remplacer l'Etat dans le traitement des urgences médicales. Pourquoi pas l'aumône pour remplacer le salaire ? Le domaine spatial public est également me-

né. Cette technologie d'excellence est promise à la voracité du capital avec la privatisation du secteur spatial public, dont le symbole d'excellence est la fusée Ariane. Il est prévu de faire la même chose qu'aux Etats Unis d'Amérique, où le lanceur privé Virgin a vu sa fusée exploser en plein vol causant un mort et un grièvement blessé. Pire, le projet prévoit même que le contribuable finance les travaux, et qu'en cas d'échec il dédommage l'entreprise.

Le Service Public est un bien commun, l'essence même de la structure de notre civilisation.

En racontant que le Service Public coûte cher et n'est pas efficace le gouvernement socialiste et vert, vassal du MEDEF et du capital, veut l'offrir à l'appétit des marchés financiers. Le Service Public ne sera pas plus efficace et pas moins cher, il sera marchand !!

Et pour les salariés ?

Inquiétudes, amertume et colère ne cessent de grandir parmi nous. Salariés, jeunes, privés d'emploi, retraités.

Les salaires, les minima sociaux et les pensions de retraite stagnent ou régressent. Le chômage continue sa hausse insupportable.

Nos conditions de travail se dégradent. La jeunesse galère de petits boulots, en sales boulots. La perspective d'une retraite bien méritée et d'une reconnaissance de la pénibilité au travail, s'éloignent !!

Nous vivons de plus en plus mal l'aggravation des inégalités, l'intensification de la précarité et de la misère.

Pendant que le gouvernement socialiste et vert applique chaque jour davantage les principes du patronat, qui en réclame toujours plus !!

Chaque jour se confirme l'urgence de notre intervention ensemble, et de plus en plus nombreux, pour que ça change vraiment !!!

Il y a de vraies raisons de se mobiliser :

- ⇒ Pour améliorer et renforcer nos statuts.
- ⇒ Pour le dégel des salaires (gelés jusqu'en 2017).
- ⇒ Pour améliorer nos conditions de travail dégradées par manque de moyens humains voulus par le gouvernement, pour pouvoir brader les services publics au privé.
- ⇒ 240 milliards donnés tous les ans au patronat et qui ne vont pas aux services publics et sont volés aux salariés.
- ⇒ Déficit de la sécurité sociale orchestré par le gouvernement.
- ⇒ Pour que nos collègues en situation précaire soient titulaires et à temps plein.
- ⇒ Les menaces à propos du jour de carence et des RTT.
- ⇒ La réforme territoriale qui accentue les inégalités entre territoires.
- ⇒ Parce que nos qualifications ne sont plus respectées.
- ⇒ Parce que nous ne sommes plus respectés en tant qu'Humains.

Dans le contexte actuel nos revendications prennent tout leur sens !

- ⇒ SMIC à 2.000 € brut par mois.
- ⇒ Des pensions de retraite au minimum égales au SMIC.
- ⇒ Un départ en retraite à 55 ans pour tous et à 50 ans pour les métiers pénibles, non conditionné par une durée de carrière.
- ⇒ La titularisation des agents en situation précaire ou sous contrat du privé.

Nos revendications sont réalistes, légitimes et concrètes. Osons les défendre et les porter sur la place publique.

-0-0-0-0-0-0-0-0-
-0-0-0-0-0-
-0-0-0-
-0-



AU SUJET DU RÉSEAU ET DES DESSERTES DES TRANSPORTS PUBLICS AGGLOBUS

8 Place Malus
18000 BOURGES

Déclaration Publique

Suite à sa demande, l'association INDECOSA-CGT 18 a été reçue par le Président de BOURGES PLUS sur le dossier AGGLOBUS.

Le dossier AGGLOBUS, pour l'INDECOSA-CGT 18, représentant les usagers, a fait l'objet d'interventions répétées dès le 19 avril 2013, notamment pour connaître les principales modifications et transformations envisagées à cette période et porter à la connaissance des gestionnaires les difficultés rencontrées par les usagers de différentes communes de l'agglomération, et pour certains réunis en Collectif, tels ceux d'Asnières.

Le constat est sans appel : ***la réforme du réseau appliquée sans consultation-concertation des usagers a dégradé le service des transports publics, avec des conséquences néfastes et des effets parfois dramatiques pour les populations concernées. Une exigence forte : il faut revenir aux dessertes existantes et satisfaire les nouveaux besoins des usagers !***

Non seulement, il n'y a pas de réponse et de prise en considération des demandes et propositions des usagers, mais ceux-ci subissent de plein fouet la flambée des tarifs Agglobus en vigueur depuis le 1^{er} juillet dernier. Il est inutile d'en donner le détail, chaque usager le connaît. Mesurons toutefois l'importance de ces hausses carabinées. Quelques évolutions :

Mobilibus mensuel :	de	32 € à 39 €	soit	+ 22 %
Mobilibus Prestige :	de	304 € à 330 €	soit	+ 8,5 %
Mobilibus taux réduit :	de	11 € à 13 €	soit	+ 18 % (chômeurs)
Jeune Prestige 1 ^{er} enfant :	de	140 € à 156 €	soit	+ 11,4 %
Jacques Cœur Prestige :	de	116 € à 129 €	soit	+ 11,2 % (retraités imposables)
Carte scolaire :	de	24 € à 32 €	soit	+ 33,3 %
Ticket inter-réseaux :	de	2 € à 3€	soit	+ 50 % (lignes 18)

Ces hausses n'ont évidemment aucun rapport avec la hausse des prix, encore moins avec l'évolution des salaires et des retraites de l'année écoulée, ça va de soi. Un an après les modifications des itinéraires, notamment à Asnières et Saint-Germain du Puy, sans aucune consultation des usagers, les élus de l'agglomération berruyère en remettent une couche. Les évolutions en 10 ans : en 2004 la carte "Jacques Cœur" était à 44 € au 1^{er} semestre et à 45 € au 2^{ème} semestre, en année pleine une **évolution de 45% !**

L'INDECOSA-CGT 18 prend note des annonces du Président de Bourges Plus...

Le Président de Bourges Plus reconnaît l'existence de difficultés exprimées par les usagers et signalées par les personnels (conducteurs et receveurs). Mais, en même temps, il souligne que le changement est perturbant, et qu'il faut du temps pour s'y faire.

Pour lui, la concertation a été absente et il est indispensable de consulter les usagers sur les dispositions techniques envisagées pour définir le meilleur projet possible d'évolution du service. Il a précisé qu'il n'avait pas validé l'enquête de début de l'année 2014.

Sur la question de la mise en place de nouvelles lignes, il faut d'abord expérimenter avant de confirmer, étudier les solutions à retenir, adapter la voirie, se méfier du seul impact sur telle ou telle ligne, mais observer l'ensemble du réseau et veiller aux dysfonctionnements qui pourraient se produire.

Il a indiqué 4 dispositions qu'il vient de demander aux services d'Agglobus, à savoir :

- ⇒ Une enquête de satisfaction auprès des usagers sur chacune des lignes du réseau,
- ⇒ Une proposition d'adaptation de lignes actuelles en fonction des difficultés rencontrées,
- ⇒ Un comptage de fréquentation aux arrêts avant et après les modifications,
- ⇒ Une recherche de solution en concertation avec les usagers, dans le cadre du service public en intégrant les contraintes techniques et financières qui s'imposent.

Sur le budget, après lui avoir rappelé l'impact des hausses de tarifs pour les usagers, et pour un service ne répondant toujours pas à leurs besoins et pour lequel nous demandions de relever le taux d'application de la taxe transport à 2%, le Président répond que les augmentations de tarifs sont justifiées et qu'il faut expliquer les choix budgétaires : les équipements, les transports propres, les quais adaptés, la modification des tracés, les lignes supplémentaires, le cadencement... et sur la question de la taxe transport, elle est au maximum de ce que l'on peut faire en la matière.

L'INDECOSA-CGT 18 a demandé que lui soient adressées toutes les statistiques établies sur les 2 ou 3 dernières années concernant les ventes des cartes annuelles, mensuelles, les abonnements, la vente aux tickets..., d'être destinataire de toutes les informations relatives aux enquêtes de satisfaction des usagers, à avoir connaissance de la méthode employée, des différents comptages sur l'activité du réseau et enfin d'être partie prenante, comme association représentant les usagers, dans les différentes étapes du processus de concertation et de consultation des usagers.

L'INDECOSA-CGT 18 restera attentive à l'évolution et à la transparence du dossier AGGLOBUS.

Bourges, le 30 octobre 2014

Contact : Guy Léger - 06 79 08 44 43

E-MAILS PERSONNELS : L'envoi abusif ne peut pas toujours être sanctionné

Les informations collectées par un système de traitement automatisé de données personnelles avant sa déclaration à la commission nationale informatique et libertés (CNIL), constituent un moyen de preuve illicite. Un employeur ne peut donc pas s'appuyer sur ces données dans le cadre d'un licenciement pour faute grave.

Tout dispositif de surveillances des salariés (géolocalisation, vidéosurveillance, cybersurveillance, etc.) doit, pour être opposable aux salariés, faire l'objet d'une information des représentants du personnel et des salariés (art. L 2323-32 et L 1222-4 du Code du travail), et, d'autre part, être déclaré à la CNIL. Dans cette affaire, une analyse financière, à qui était reprochée une utilisation excessive de sa messagerie à des fins personnelles, avait reçu sa convocation à l'entretien préalable de licenciement huit jours avant que l'entreprise ne remplisse son obligation de déclaration. Le caractère tar-

dif de cette formalité empêchait l'employeur d'utiliser, à titre de preuve, les données enregistrées. Les quelques 600 messages personnels envoyés ou reçus par la salariée durant deux mois, tous antérieurs à la déclaration du dispositif permettant de les comptabiliser, n'ont pu être utilisés à l'encontre de l'intéressée.

La Cour de cassation précise que le juge, saisi d'un litige en contestation de la cause réelle et sérieuse d'un licenciement, ne peut s'appuyer sur des éléments de preuve obtenus grâce à un dispositif non déclaré : l'illicéité du moyen de preuve doit entraîner son rejet dans les débats.

✓ *Cass. Soc. 8 oct. 2014, n° 13-14991, Sté Crédits finance conseils. Pour en savoir plus : Estelle Suire « La preuve devant le juge prud'homale » RPDS n° 828, avril 2014 ; Thibault Bonnemy « Les limites à l'utilisation des nouvelles technologies », RPDS n° 791, mars 2011.*

LIBERTE DE DEPLACEMENT : Restrictions possibles

Les salariés investis d'un mandat représentatif peuvent, sur leurs heures de délégation comme en dehors des heures habituelles de travail, circuler librement dans l'entreprise et y prendre tout contact nécessaire à leur mission, sous réserve que cela ne gêne pas de manière importante le travail des salariés. A titre d'exception, cette liberté peut être encadrée pour des raisons liées à la sécurité ou la confidentialité.

Dans l'entreprise, Peugeot-Citroën, l'accès aux zones confidentielles est prévu par un accord collectif sur le droit syndical : les salariés mandatés ont libre accès à ces zones « dans le cadre des procédures d'accès applicables aux salariés autorisés ». Etant précisé que les procédures d'accès et la validation des badges sont effectués localement avec la direction du secteur concerné. La direction du centre de recherche et d'études a donc mis en place une procédure spécifique pour les zones « hautement » confidentielles, qui impose aux intéressés de se présenter à l'entrée du service et de joindre le responsable de zone pour vérification des nom, prénom, identifiant et qualité de mandaté. Les représentants du personnel contestent ces modalités et demandent la délivrance d'un badge permettant d'accéder aux zones sans restriction. La procédure est cependant acceptée par les juges : son seul objet est de s'assurer de l'appartenance des intéressés à l'établissement et de leur statut de représentant du personnel, le responsable donnant le feu vert ne disposant d'aucun droit de regard sur l'opportunité de leur demande.

✓ *Cass. Soc. 9 juillet 2014, n° 13-16151, Peugeot-Citroën Automobiles*

COMPLEMENTAIRE SANTE 2016 : Un socle de garanties défini

Au 1er janvier 2016, dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé à l'ensemble des salariés, les entreprises devront souscrire un socle minimum de garanties appelé « panier de soins minimum ». La loi du 14 juin 2013⁽¹⁾ relative à la sécurisation de l'emploi a modifié l'accord national interprofessionnel (ANI) institué par la loi du 11 janvier 2013 et entraîne des changements majeurs au sein de la protection sociale des salariés. Le décret du 8 septembre 2014⁽²⁾ détaille le contenu de ce « panier ». L'assurance maladie ne rembourse pas complètement les dépenses de santé du salarié et de ses ayants droit. La complémentaire santé complètera à compter du 1er janvier 2016 ces remboursements en totalité ou en partie. C'est à l'employeur de souscrire une complémentaire santé qu'il doit financer à au moins 50 % et communiquer la liste des accords applicables au sein de son entreprise à ses salariés. C'est au salarié de décider de sa souscription ou non à cette complémentaire santé.

Le panier de garanties minimum

- ⇒ Prise en charge à 100 % (intégralité du ticket modérateur) de la base de remboursement des consultations dans le cadre du parcours de soins et pour les frais de laboratoire et de pharmacie souscrits par ledit médecin. Cette prise en charge peut ne pas être obligatoire pour les traitements des troubles sans gravité, ceux dont le service médical n'est pas classé comme majeur ou important (vignette jaune ou orange) et pour les spécialités homéopathiques, ainsi que les frais liés à une cure thermale ;
- ⇒ Totalité des frais d'hospitalisation, ainsi que totalité du montant du forfait journalier (18 euros à l'hôpital et 13,50 euros en psychiatrie) sans limitation de durée ;
- ⇒ Frais dentaires (prothèses et orthodontie) à hauteur de 125 % du tarif conventionnel ;
- ⇒ Frais d'optique de manière forfaitaire par période de deux ans (annuellement pour les enfants ou en cas d'évolution de la vue) avec un minimum de prise en charge de 100 euros pour une correction simple (voire 200 euros) pour une correction complexe⁽³⁾.

En cas de non-respect d'une souscription à une complémentaire santé, l'entreprise ne pourra pas bénéficier d'un taux de taxe sur les conventions d'assurance de 7 % (au lieu de 14 %) et des exonérations de charges sociales et fiscales.

⁽¹⁾ Loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 - ⁽²⁾ Décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014, JO du 10 - ⁽³⁾ Article D 911-1 nouveau du Code de la Sécurité sociale

Information de LRS 18

INSCRIVEZ-VOUS



Du **5 au 12 Septembre 2015**, LSR 18 organise **un séjour d'une semaine à Bessilles - Montagnac** (Hérault) village Languedocien qui recèle mille et une richesses (ressources naturelles, patrimoine historique, architectural et artisanal).

Aujourd'hui, trop peu d'inscriptions nous sont parvenues pour réaliser ce séjour.

C'est pourquoi nous sollicitons toutes les personnes intéressées pour qu'elles s'inscrivent rapidement.

Pour toute information, consulter le programme 2015 de LSR ou contacter :

Robert FOURNIER ☎ 02.48.65.71.20
ou Michel CHOLLET ☎ 02.48.57.42.64

... .. **INFOS DIVERSES**

Afin que ce bulletin ou autres courriers soient bien acheminés, merci de bien vouloir mettre à jour auprès de l'UD votre adresse exacte :

- N° et Nom de voie
- N° Apt et/ou Bâtiment/entrée....

En effet, lorsque l'adressage n'est pas complet ou incorrect, la Poste nous retourne les envois.

Indiquez également vos noms sur vos boîtes à lettres.



Merci de votre compréhension.



Changement horaires ↳ **Secrétariat UD**

A compter du 1er décembre 2014, le Secrétariat de l'UD sera ouvert du :

↳ **Lundi au Vendredi**

↳ **de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30.**